



SÈVRE ET BOCAGE

CPIE SÈVRE ET BOCAGE
Association Maison de la Vie Rurale
La Flocellière
85700 SÈVREMONT
Tél. 02 51 57 77 14
contact@cpi-sevre-bocage.com



« Electrons Verts du Bocage »

Du Pays de Pouzauges



SOLAIREAU
22 avenue Georges Clémenceau
85500 LES HERBIERS
Tél. 06 38 19 71 02
paysdesherbiers.enr@gmail.com

Projet citoyen de Parcs photovoltaïques au sol – Site Edison – Les Herbiers (85)



Pré Diagnostic écologique

Novembre 2025



Boucheron C., Charpentier A-L., 2025 – Pré diagnostic écologique.

Projet de Parc photovoltaïque au sol - Site Edison – Les Herbiers (85), 33 p.

Décembre 2025

*Sauf mention contraire, toutes les photographies présentes dans ce document ont été prises par le CPIE
Sèvre et Bocage lors de la réalisation des inventaires.*

SOMMAIRE

1.	RAPPEL DE LA DEMANDE	4
2.	APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	4
2.1.	L'étude bibliographique.....	5
2.2.	Identification des enjeux de biodiversité des parcelles.....	5
2.3.	Evaluation des potentialités.....	5
2.3.1.	Evaluation sur les espèces.....	5
2.3.2.	Evaluation sur les habitats d'intérêts ou au potentiel d'accueil d'espèces patrimoniales.....	6
2.3.3.	Evaluation sur les fonctionnalités écologiques du site.....	6
2.3.4.	Synthèse des enjeux.....	6
2.4.	Mesures.....	6
3.	ETUDE BIBLIOGRAPHIQUE.....	6
3.1.	Les zonages environnementaux.....	6
3.1.1.	Les ZNIEFF.....	6
3.1.2.	Les APB.....	7
3.1.3.	Les Réserves et Parcs naturels.....	8
3.1.4.	Les Zones humides.....	9
3.1.5.	Les Zones de Répartition des Eaux.....	10
3.1.6.	Les Périmètres de protection de captages.....	10
3.1.7.	Les sites classés et inscrits.....	11
3.1.8.	Les sites Natura 2000.....	12
3.1.9.	Les ENS.....	14
3.1.10.	La Trame Verte et Bleue.....	14
3.2.	Les données bibliographiques.....	16
4.	IDENTIFICATION DES ENJEUX ECOLOGIQUES.....	16
4.1.	Les observations de terrain.....	16
4.1.1.	La description du site.....	16
4.1.2.	La flore.....	18
4.1.3.	La faune.....	19
4.1.4.	Les zones humides.....	20
4.1.5.	Les microhabitats.....	21
4.2.	Synthèse et hiérarchisation des enjeux.....	21
5.	PROPOSITIONS DE MESURES DE PRISE EN COMPTE DES ENJEUX.....	23
6.	CONCLUSION.....	24
	BIBLIOGRAPHIE.....	26
	ANNEXES.....	28

1. RAPPEL DE LA DEMANDE

Trois associations ont décidé de coopérer pour animer la réalisation de centrales photovoltaïques au sol : l'APEC (Association de promotion des énergies citoyennes), EVB (Electrons verts du Bocage) et Solaireau Pays des Herbiers.

Plusieurs petites parcelles ont ainsi été identifiées dans le cadre de ce projet et feront l'objet d'une demande d'examen au cas par cas. Pour accompagner ces associations dans la construction des dossiers correspondant, le CPIE a été missionné pour synthétiser les informations nécessaires concernant la thématique écologique en effectuant un travail de bibliographie, en se rendant sur place afin de relever les éventuels enjeux écologiques pouvant être présents et en proposant des mesures de prise en compte de ces enjeux. Le commanditaire pouvant alors reprendre les éléments souhaités pour constituer son dossier.

Le présent document concerne **le site Edison** situé sur la commune des Herbiers. En s'écartant des haies en place, la zone d'implantation potentielle du projet recouvrirait environ 5 700 m² (en rouge sur la figure 1).



Figure 1 : Zone d'implantation potentielle du projet sur le site Edison aux Herbiers

2. APPROCHE METHODOLOGIQUE

2.1. L'ETUDE BIBLIOGRAPHIQUE

Une aire d'étude éloignée a été définie, pouvant aller jusqu'à 25 km au-delà du périmètre d'étude. Cette périphérie a été expertisée de façon bibliographique en lien avec les zonages naturels existants (ZNIEFF, Natura 2000, ENS, APB, sites classés et inscrits, zonages SCAP, réserves et parcs naturels, trame verte et bleue, ...) et les connaissances déjà acquises sur les espèces et habitats sensibles du secteur (base de données de l'URCPIE des Pays de la Loire, réseau naturaliste local, ...).

2.2. IDENTIFICATION DES ENJEUX DE BIODIVERSITE DES PARCELLES

Afin de restituer au commanditaire de l'étude un avis sur le potentiel de la parcelle présélectionnée, le CPIE Sèvre et Bocage s'est rendu sur site le 30 septembre 2025 afin d'évaluer le niveau de sensibilité constaté ou potentiel selon des éléments observés in situ. Il ne s'agit en aucun cas d'un travail exhaustif de repérage de la faune et de la flore mais simplement d'une première approche des enjeux afin que le commanditaire puisse appréhender le potentiel écologique du site d'étude.

L'évaluation a porté sur 3 éléments clés à considérer : les habitats, la faune et la flore, en recherchant plus particulièrement la présence d'espèces ou habitats d'espèces à enjeux.

Tableau 1 : Méthodologie employée pour rechercher chacun des groupes taxonomiques

Groupe taxonomique		Espèces à enjeu particulièrement recherchées	Méthodologie
FLORE			
CHARACEES (algues)		Végétation rare et/ou protégée au niveau régional/départemental	Observation directe
PTERIDOPHYTES (fougères et prêles)			Observation directe
SPERMATOPHYTES (plantes à fleurs)			Observation directe
FAUNE			
INVERTEBRES	Orthoptères (criquets, grillons et sauterelles)	Agrion de Mercure, Grand Capricorne, ...	Observation directe, filet à papillon, filet fauchoir, troubleau, écoute des chants (Orthoptères), parapluie japonais, recherche d'exuvies (Odonates)
	Odonates (libellules)		
	Lépidoptères (papillons de jour)		
	Coléoptères saproxyliques patrimoniaux		
OISEAUX			Observation directe, recherche d'indices de nidification, écoute des chants
AMPHIBIENS		Tritons, Grenouille agile, ...	Observation directe, troubleau, écoute des chants
REPTILES		Couleuvres, vipères, ...	Observation directe
MAMMIFERES		Gîtes à chiroptères, Campagnol amphibie...	Observation directe, analyse des indices de présence, recherche de gîtes potentiels (Chiroptères)

Une liste d'espèces observées sur la zone d'implantation du projet et environ 20 mètres autour a été produite et est disponible en annexe du présent document.

Anne-Lise Charpentier et Claire Boucheron, Chargées d'action faune et flore/habitat au CPIE ont effectué les inventaires sur site et rédigé la présente note.

2.3. EVALUATION DES POTENTIALITES

2.3.1. Evaluation sur les espèces

Parmi les espèces vues sur site, les espèces patrimoniales ont été particulièrement mises en évidence.

La patrimonialité des espèces est définie par leur statut réglementaire selon les enjeux :

- européens : espèces de l'annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore, annexe I de la Directive Oiseaux, liste rouges européennes (statut NT à CR)
- nationaux : espèces protégés par arrêté, espèces sur listes rouges nationales (statut NT à CR)
- régionaux / départementaux : espèces rare localement, espèces déterminantes ZNIEFF, espèces sur listes rouges régionales (statut NT à CR)

2.3.2. Evaluation sur les habitats d'intérêts ou au potentiel d'accueil d'espèces patrimoniales

La recherche d'habitats d'intérêts communautaires a été réalisée et les zones humides présentes dans le périmètre d'intervention ont été notifiées au commanditaire. Leur localisation n'a pas fait l'objet d'une délimitation au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 sur la délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement mais seulement selon la végétation en place.

2.3.3. Evaluation sur les fonctionnalités écologiques du site

Les relevés de terrain ont également permis de juger de la fonctionnalité globale du site au regard de la présence de micro-habitats remarquables, de l'occupation du sol et des corridors écologiques présents.

2.3.4. Synthèse des enjeux

Les enjeux constatés sur le site ont été définis et hiérarchisés en fonction de leur importance. Une cartographie de synthèse a été produite en fin du document.

2.4. MESURES

Au regard des éléments observés sur le site et des enjeux associés, des mesures détaillées pour éviter et réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement ont été proposées au commanditaire. Comme demandé dans le Cerfa N° 14734*04, elles sont détaillées dans le document : le type de mesure, son contenu, des informations sur sa mise en œuvre, son suivi et sa durée.

3. ETUDE BIBLIOGRAPHIQUE

3.1. LES ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX

3.1.1. Les ZNIEFF

Les inventaires ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) sont établis pour le compte du ministère en charge de l'Environnement.

Les ZNIEFF de type I sont des secteurs de territoire particulièrement intéressants sur le plan écologique, d'une superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional ou national.

Les ZNIEFF de type II sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou offrant des potentialités importantes.

Les ZNIEFF n'ont pas de valeur juridique directe et n'engendrent donc aucune contrainte réglementaire vis-à-vis des espaces concernés.

Le périmètre faisant l'objet de l'étude n'est pas situé sur une aire décrite comme ZNIEFF (cf. fig. 2).

Tableau 2 : ZNIEFF les plus proches des aires d'étude

Type	Désignation	Distance site d'étude	Identifiant national	Identifiant régional
2	Collines Vendéennes, Vallée de la Sèvre Nantaise « Les collines du Haut-Bocage Vendée présentent une alternance de coteaux secs et de vallons plus ou moins humides (bois, pâturages mésophiles à xérophiles, prairies humides à tourbeuses, affleurements rocheux, ...) »	~ 850 m	520616288	50930000
	Forêt et étang du bas bocage entre Sainte-Florence et Les Herbiers	~ 2,4 km	520005739	50140000

Type	Désignation	Distance site d'étude	Identifiant national	Identifiant régional
	« Composé de quatre forêts, distantes d'au plus 3 km, et d'une dizaine d'étangs, ce secteur de bas Bocage sert de refuge au milieu d'un bocage très remembré. »			
1	Etang neuf – La Rairie « Cette ZNIEFF comprend un étang, un bois marécageux rivulaire (aulnes, frênes, saules), une prairie humide, ainsi que le grand parc du château. Elle abrite des espèces intéressantes telles que la Grande douve, la Loutre, la Genette, l'Autour des palombes, ... Une héronnière de plus de 50 couples de hérons cendrés pourraient accueillir dans les années à venir des espèces plus rares d'ardeidés. »	~ 6,4 km	520616300	00005086
	Forêt et étang du Parc Soubise « La forêt du Parc Soubise est la plus grande forêt d'un seul tenant du Bas Bocage Vendéen (800ha). Elle est bordée de trois étangs d'une grande surface (dont 1 de plus de 15 ha). Ces étangs sont remarquables en période hivernale pour le stationnement des canards. Environs 150 espèces d'oiseaux ont été observées. »	~ 6,8 km	520005740	50140001

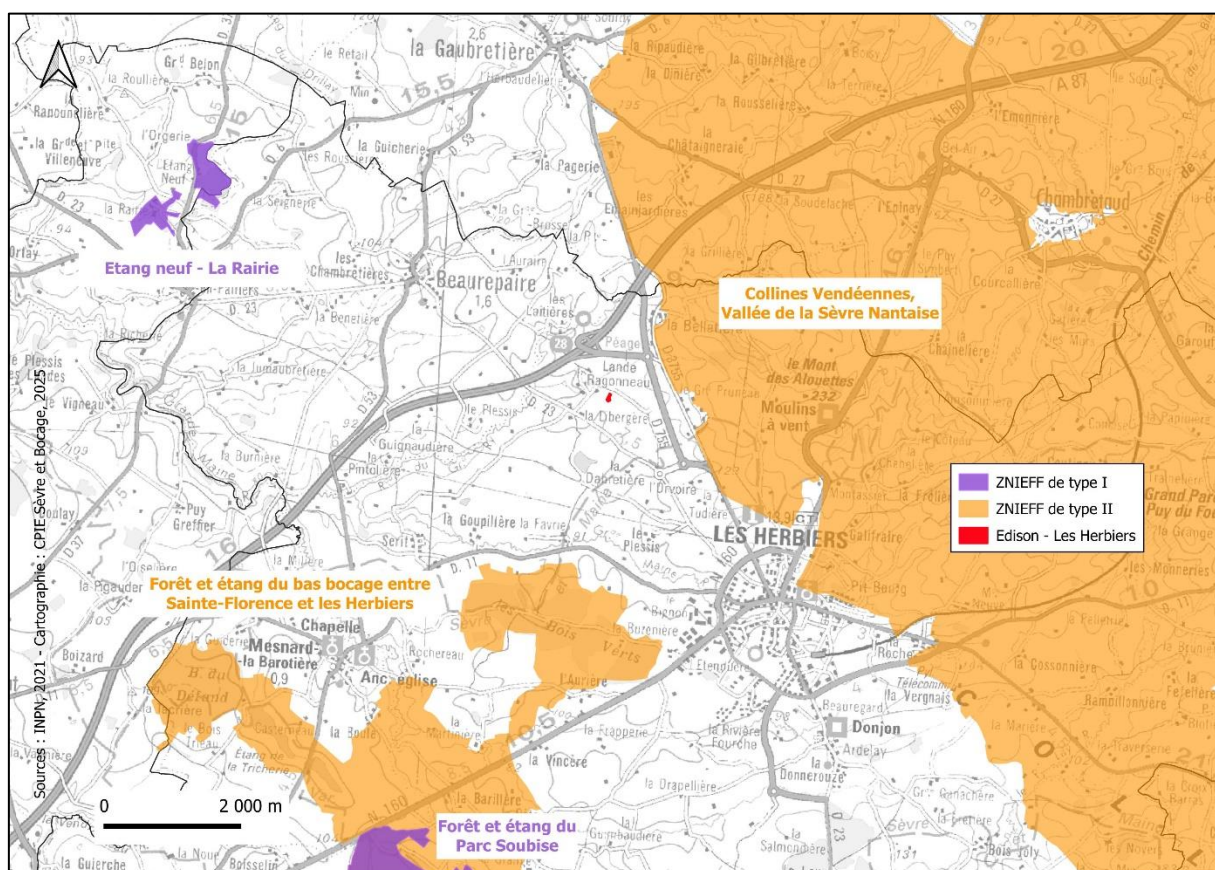


Figure 2 : ZNIEFF de type I et II

3.1.2. Les APB

Les APB (**A**rrêtés de **P**rotection de **B**iotope) permettent au préfet de fixer par arrêté des mesures tendant à favoriser la conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie des espèces protégées (protection d'un milieu et non d'une espèce).

L'APB le plus proche est l'Etang du Pavillon situé dans le Maine-et-Loire sur la commune de Sèvremoine, à 14,5 km au nord du site d'étude (cf. fig. 3) et sans lien avec celui-ci.

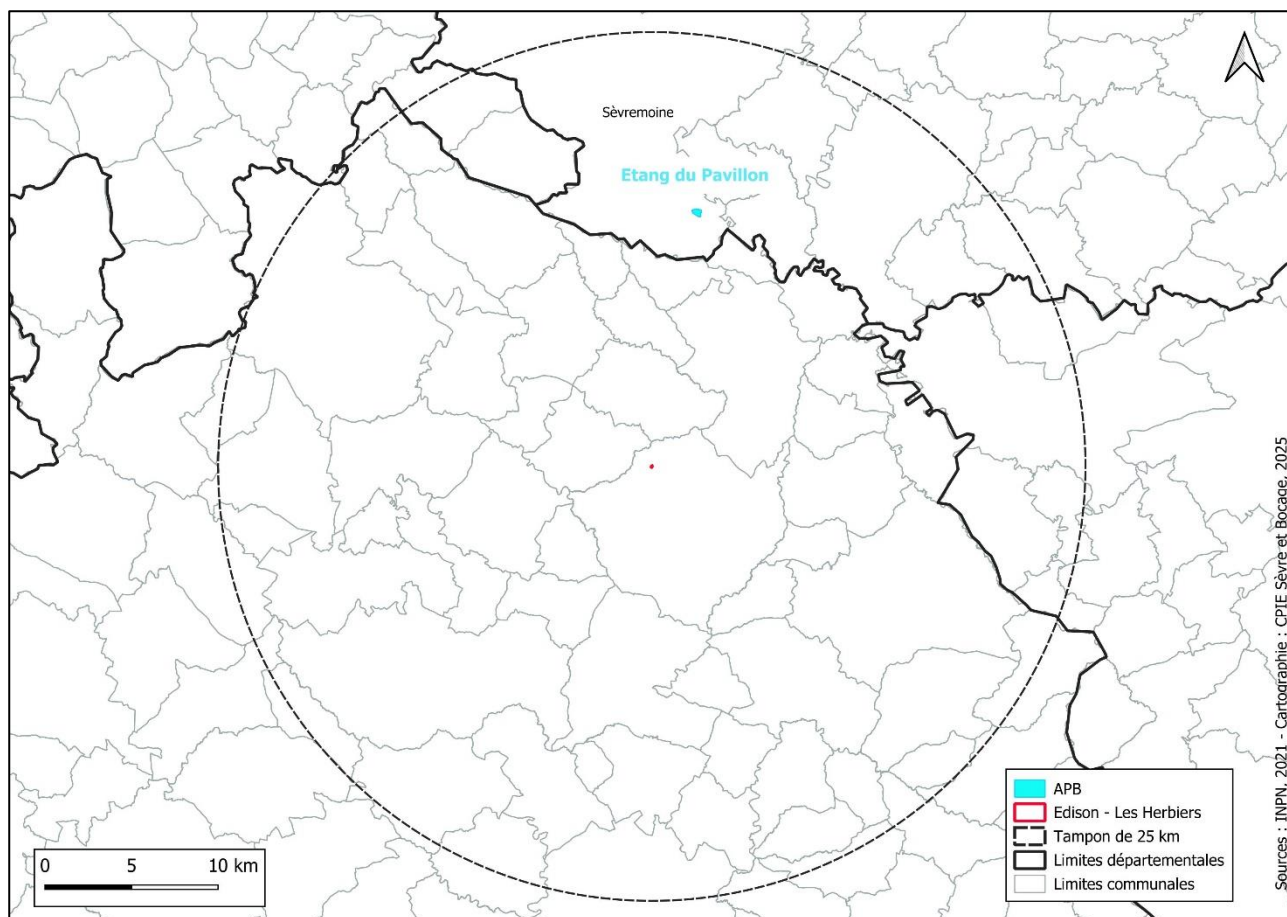


Figure 3 : APB

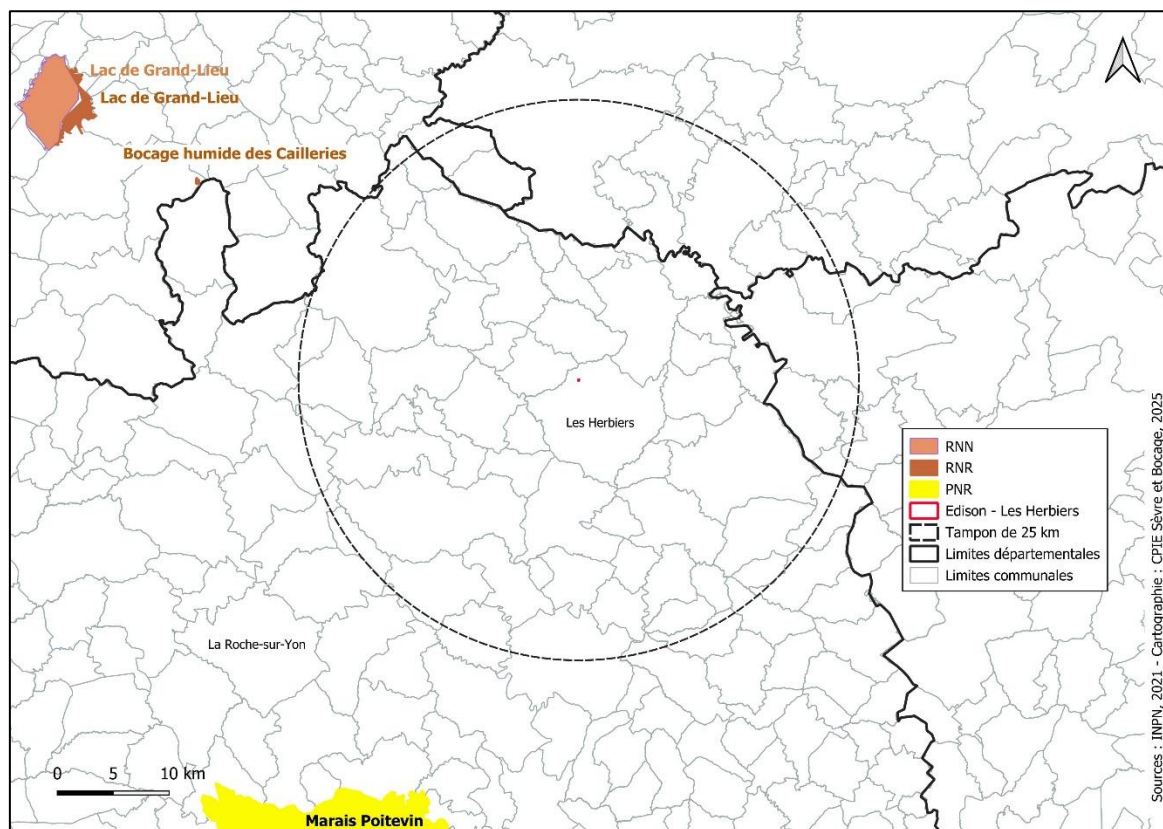
3.1.3. Les Réserves et Parcs naturels

Les Réserves Naturelles Nationales (RNN) et Régionales (RNR) sont des espaces naturels protégés, créés à l'échelle nationale ou régionale.

Les Parcs Naturels Nationaux (PNN) et Régionaux (PNR) sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais à l'équilibre fragile.

La Réserve naturelle la plus proche se situe à 38 km au nord-ouest du site d'étude, en Loire-Atlantique. Il s'agit d'une réserve régionale, « Bocage humide des Cailleries », sans lien avec les terrains expertisés ici (cf. fig. 4).

Le site d'étude est localisé à 40 km du territoire du plus proche Parc Naturel Régional, celui du Marais Poitevin (cf. fig. 4). Le Parc Naturel National le plus proche est celui des Pyrénées, situé à 409 km au sud.



3.1.4. Les Zones humides

D'après les inventaires des **zones humides** effectués sur la commune des Herbiers entre 2010 et 2013 par le bureau d'études SICAA Etudes, la parcelle visée par le projet n'est pas classée en zone humide (cf. fig. 5). Les observations de terrain décrites au chapitre 4.1.4. suivant compléteront cette analyse.



3.1.5. Les Zones de Répartition des Eaux

Une **Zone de Répartition des Eaux (ZRE)** est une zone comprenant des bassins, sous-bassins, systèmes aquifères ou fractions de ceux-ci caractérisés par une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins.

La commune des Herbiers est située juste à la limite nord, hors de ce périmètre (cf. fig. 6).

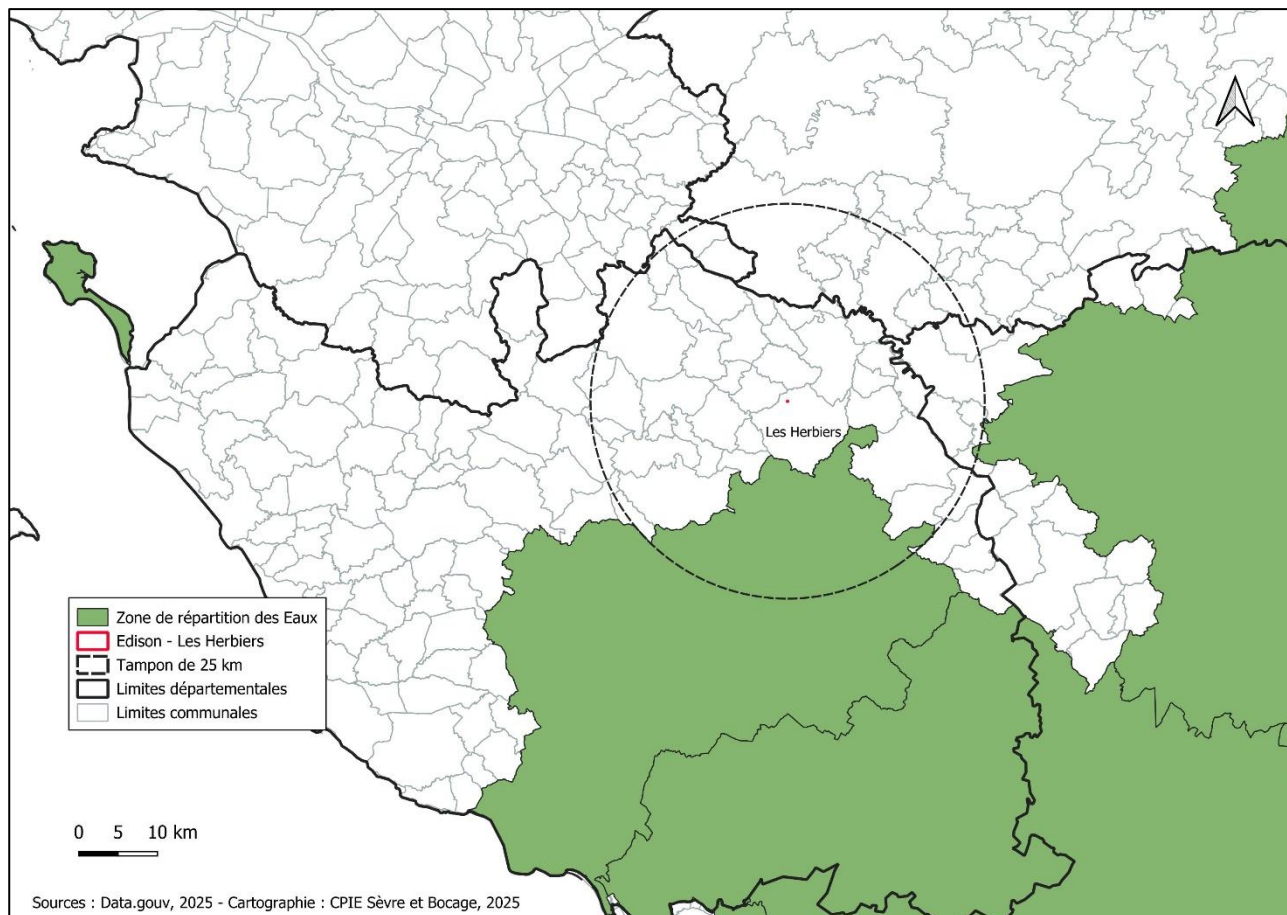


Figure 6 : Zones de répartition des eaux

3.1.6. Les Périmètres de protection de captages

Le rôle de ces périmètres, est de protéger les ressources en eau vis-à-vis des pollutions accidentelles et ponctuelles et ce, afin d'assurer une pérennité des points d'approvisionnement en eau de la population desservie.

Le site d'étude est inscrit dans le périmètre de protection **éloignée** de la Bultière (cf. fig. 7).

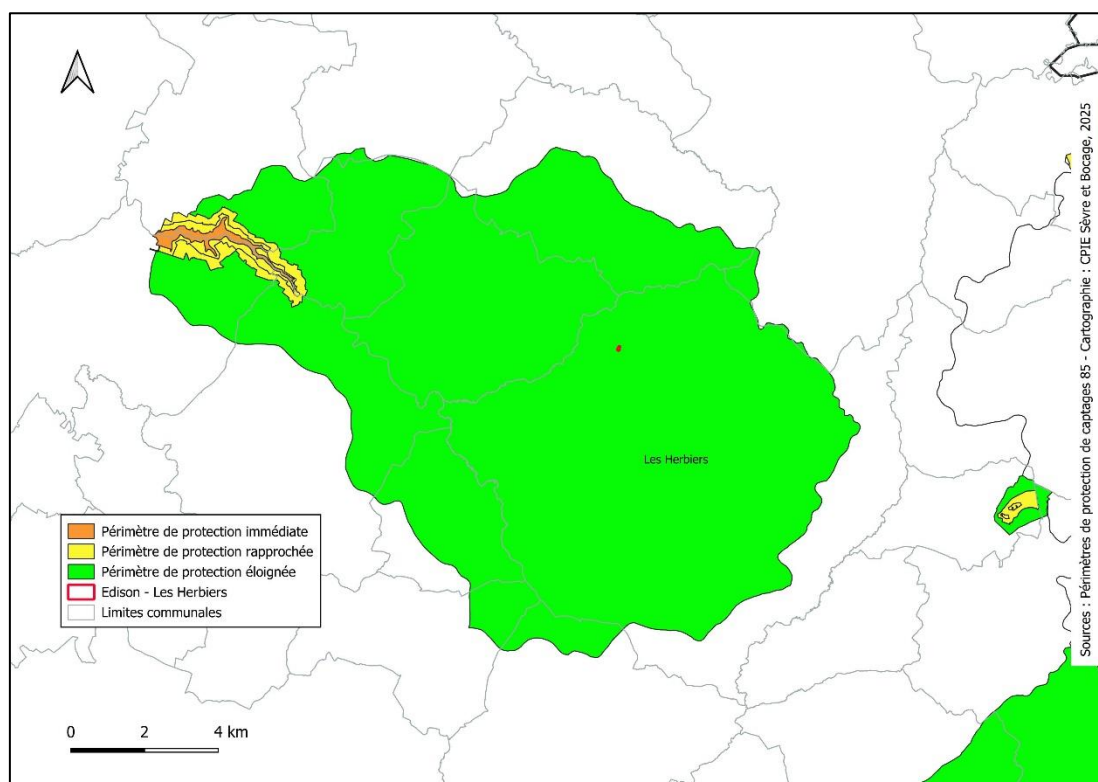


Figure 7 : Périmètres de protection de captages

3.1.7. Les sites classés et inscrits

Un site classé est un site naturel ou bâti dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation de toute atteinte grave (paysage remarquable, par exemple).

Un site inscrit est un espace naturel ou bâti qui nécessite d'être conservé.

Le site classé le plus proche est le Mont des Alouettes situé à 2,6 km au nord-est du site. Le site inscrit le plus proche est également de Mont des Alouettes, sur un périmètre différent, situé à 2,3 km du site Edison. Ils ne sont pas connectés avec la zone d'étude (cf. fig. 8).

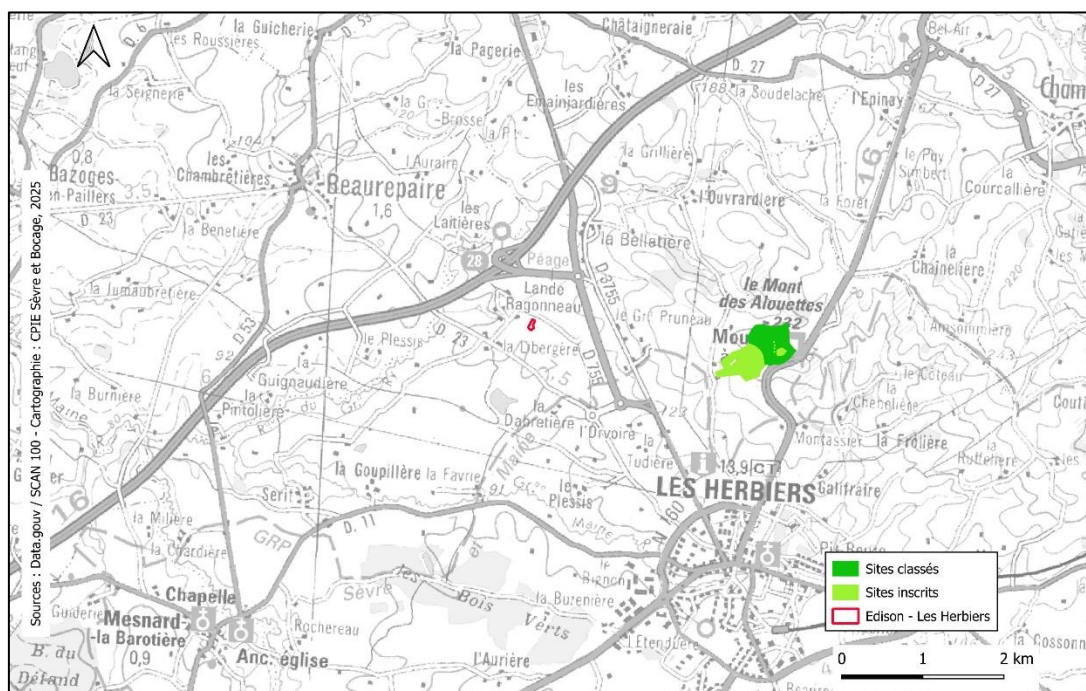


Figure 8 : Sites classés et inscrits

3.1.8. Les sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de préserver la biodiversité sur le territoire de l'Union européenne.

Ce réseau rassemble des Zones de Protection Spéciales (ZPS), désignées au titre de la directive « Oiseaux », et des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ou Sites d'Importance Communautaire (SIC et pSIC) au titre de la directive « habitats, faune, flore ». Les sites désignés font l'objet d'un document d'objectifs (DOCOB) qui précise les modes de gestion visant la préservation des espèces ciblées.

Les aires étudiées ne font pas l'objet de mesures de réglementation au titre du réseau Natura 2000 (cf. fig. 9), et les sites Natura 2000 les plus proches, situés au-delà de 25 km, sont listés dans le tableau suivant. Les sites Natura 2000 étant très éloignés du site Edison et aux conditions écologiques différentes, aucune relation ne semble pouvoir exister entre eux.

Tableau 3 : Sites Natura 2000 les plus proches des aires d'étude

TYPE	DISTANCE SITE D'ETUDE	DESIGNATION	IDENTIFIANT NATIONAL
ZSC	~ 44 km au sud	Marais Poitevin « Très vaste ensemble regroupant d'une part des zones littorales occupées par une grande baie marine avec d'importantes surfaces de slikke et de schorre, plusieurs estuaires et des cordons dunaires, et d'autre part, une vaste zone humide arrière-littorale occupée par des prairies humides et un important réseau hydraulique. Des affleurements calcaires se rencontrent à la périphérie du site et sous forme d'îles au centre des marais. Entre la zone des "marais mouillés" et les secteurs littoraux de la baie de l'Aiguillon-Pointe d'Arçay, inclus dans le projet de S.I.C., les anciens marais ont subi une poldérisation et une mise en valeur par des systèmes agricoles intensifs. »	FR5200659
	~ 44 km à l'est	Vallée de l'Argenton « Eco-complexe de petites vallées encaissées dans les granites à biotite du socle paléozoïque (géologiquement parlant le site se trouve sur la bordure méridionale du Massif armoricain) associant des éléments géomorphologiques et des habitats très originaux dans le contexte régional : pelouses calcifuges oligotrophes, falaises rocheuses, rivières à courant rapide, lambeaux de landes à Ericacées, mares et étangs méso-oligotrophes, etc.»	FR5400439
	~ 46 km au sud	Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords « Le site est centré sur la vallée de la Vendée qui traverse dans un vallon assez encaissé le massif de Mervent-Vouvant. Il inclut les versants plus ou moins abrupts qui renferment des habitats de landes sèches lorsque l'exposition est favorable. »	FR5200658
	~ 47 km au sud-est	Cavités à chiroptères de Saint-Michel-le-Cloucq et Pissotte « Anciennes carrières calcaire souterraines et tunnel ferroviaire désaffecté en zone de bocage semi-ouvert parsemée de boqueteaux situé à proximité de la forêt domaniale de Mervent-Vouvant au nord et non loin de la partie est du Marais poitevin (environ 10 km au sud-est). Intérêt pour les Chiroptères. »	FR5202002
	~ 48 km au nord-ouest	Lac de Grand Lieu « Lac naturel d'effondrement, l'un des plus grands lacs naturels de France. Site important pour les oiseaux, en complémentarité avec les diverses zones humides environnantes (estuaire de la Loire, marais breton...)»	FR5200625
	~ 49 km au sud-est	Vallée de l'Autize « Intérêt écosystémique : petit réseau hydrographique de plaine présentant encore des habitats aquatiques bien conservés et un bassin versant peu dégradé à dominante de prairies naturelles. Site remarquable par ses espèces inféodées aux eaux vives de bonne qualité : la Loutre, l'Ecrevisse à pieds blancs et la Lamproie de Planer. »	FR5400443
	~ 53 km au sud-est	Bassin du Thouet amont « Site remarquable par la présence de l'Ecrevisse à pattes blanches sur un réseau de ruisseaux interconnectés signalant l'existence d'une dynamique de population à l'échelle de l'ensemble du haut bassin du Thouet (bien que les densités soient plutôt faibles, il s'agit d'une situation unique en région Poitou-Charentes). La présence du Chabot et, surtout de la Lamproie de Planer, tous les deux en effectifs dispersés, ajoute à l'intérêt du site. La présence de l'Agrion de mercure et de la Rosalie des Alpes renforce cet intérêt. »	FR5400442
ZPS	~ 42 km au sud	Plaine calcaire du sud Vendée « La ZPS « Plaine Calcaire du Sud Vendée » est majoritairement composée de cultures, cependant le périmètre comporte des vallées sèches qui abritent potentiellement plusieurs habitats d'intérêt communautaire. Ces habitats font l'objet de plans d'action et d'inventaires sur le périmètre voisin du Marais poitevin. Le rôle des vallées sèches est primordial pour l'organisation des mesures de gestion proposées car : - elles constituent une contrainte technique pour les exploitations agricoles (affleurement de roches), - sur leurs bordures nous retrouvons des habitats d'espèces de la Directive Oiseaux (œdicnèmes,...), - elles abritent une partie de l'entomofaune servant de ressource alimentaire aux espèces de l'annexe I, - elles sont le réservoir de colonisation de la ressource trophique des bandes enherbées et autres corridors nécessaires à la reconquête d'une richesse biologique en plaine. »	FR5212011

TYPE	DISTANCE SITE D'ETUDE	DESIGNATION	IDENTIFIANT NATIONAL
	~ 44 km au sud	Marais Poitevin « Vaste complexe littoral et sublittoral sur alluvions fluvio-marines quaternaires et tourbes s'étendant sur 2 régions administratives et 3 départements. Ensemble autrefois continu mais aujourd'hui morcelé par l'extension de l'agriculture intensive en 3 secteurs et compartiments écologiques principaux : - une façade littorale centrée autour des vasières tidales et prés salés de la Baie de l'Aiguillon, remplacées vers le nord par des flèches sableuses (Pointe d'Arcay) ou des cordons dunaires (Pointe de l'Aiguillon) et au sud par les falaises calcaires ; - une zone centrale, caractérisée par ses surfaces importantes de prairies naturelles humides saumâtres à oligo-saumâtres, inondables ("marais mouillés") ou non ("marais desséchés") parcourues par un important réseau hydraulique; - une zone "interne" (la "Venise verte") sous l'influence exclusive de l'eau douce et rassemblant divers milieux dulcicoles continentaux : forêt alluviale et bocage à Aulne et Frêne, fossés à eaux dormantes, bras morts, plus localement, bas-marais et tourbières alcalines. Des affleurements calcaires existent également en périphérie du site et sous forme "d'îles" au milieu des marais. Malgré les hiatus spatiaux séparant désormais ces 3 secteurs, ceux-ci restent liés sur le plan fonctionnel, plus ou moins étroitement selon les groupes systématiques concernés (Ex: liaisons entre les vasières littorales servant de zones de repos et les prairies saumâtres utilisées comme zones de gagnage) Se rajoutent les vallées des cours d'eau alimentant le marais : vallées du Lay, de la Vendée, de l'Autize, de la Guirande, de la Courance, du Mignon et du Curé. Nota : les vallées de la Guirande, de la Courance et du Mignon ont été rajoutées lors de l'extension du site en décembre 2003.»	FR5410100
	~ 48 km au nord-ouest	Lac de Grand Lieu « Le plus ancien lac naturel français et l'un des plus grands (1er ou 5ème selon la saison). Il possède une physionomie, très particulière en Europe, de lac "tropical" dominé par de la végétation flottante. »	FR5210008

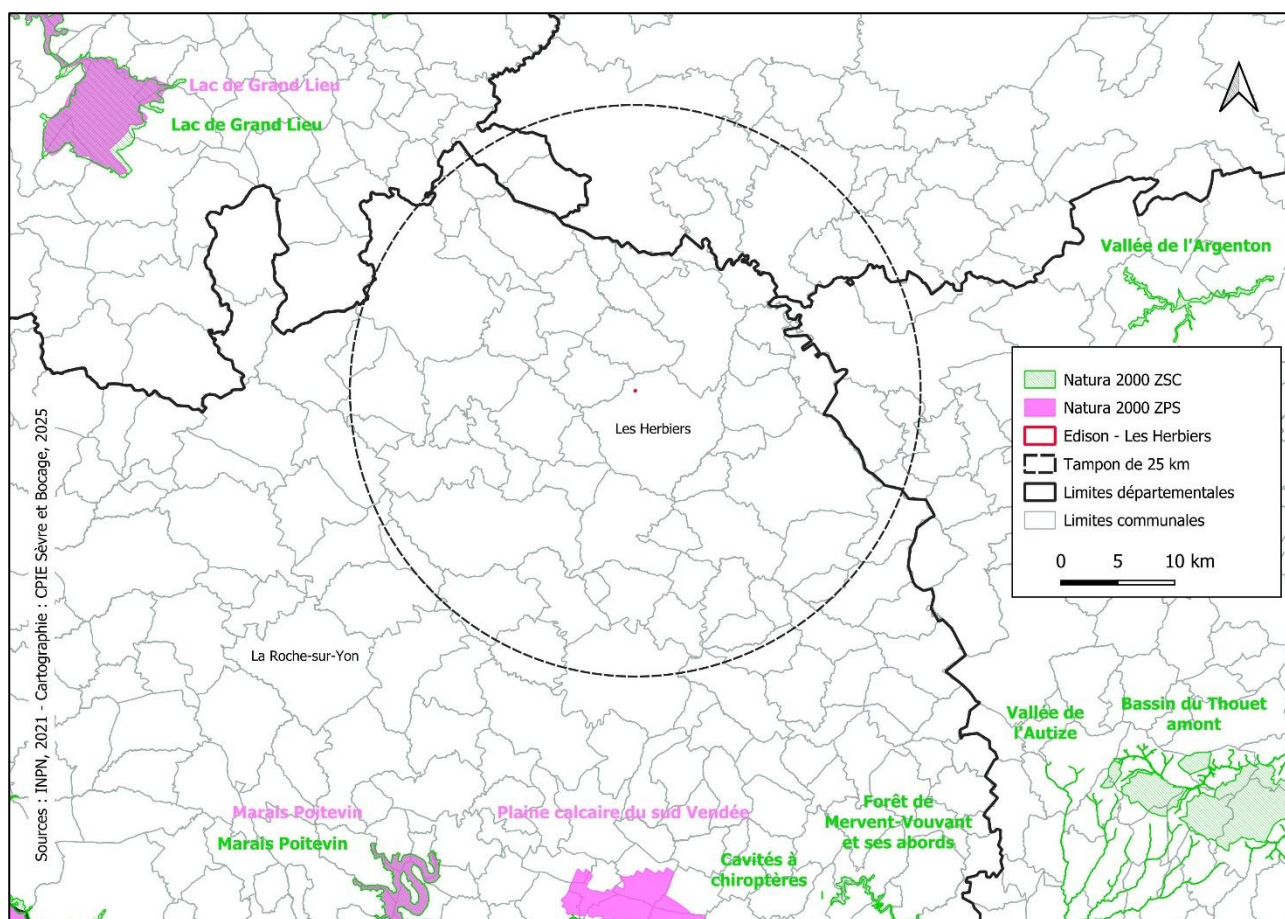


Figure 9 : Zonages Natura 2000

3.1.9. Les ENS

Les ENS (**Espaces Naturels Sensibles**) sont des sites naturels visant à être préservés par les départements. Les zones de préemptions associées correspondent aux territoires susceptibles de devenir des ENS.

En Vendée, les ENS recouvrent 2 886 ha, répartis en 169 sites.

Aucun ENS n'est présent sur le site d'étude, le plus proche est à 2 km vers l'est (Mont des Alouettes). La zone de préemption la plus proche est également située au Mont des Alouettes (cf. fig. 10).

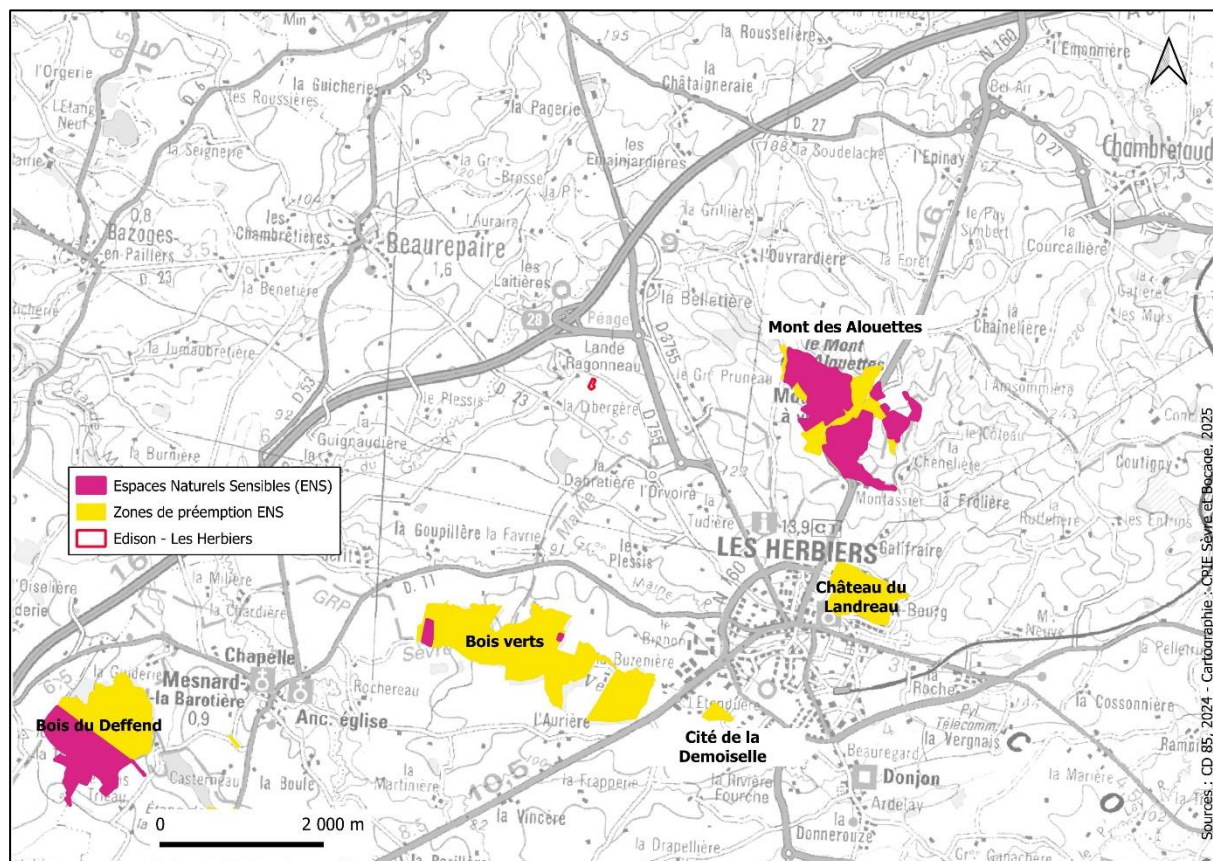


Figure 10 : ENS et zones de préemption

3.1.10. La Trame Verte et Bleue

La TVB (**Trame Verte et Bleue**) est constituée d'un ensemble de continuités écologiques terrestres et aquatiques constituées de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques nécessaires à l'accomplissement du cycle de vie des espèces (alimentation, reproduction, repos).

Le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) des Pays de la Loire, adopté par le préfet de Région le 30 octobre 2015 présente les grandes orientations stratégiques du territoire régional en matière de continuités écologiques (TVB), à l'échelle 1/100 000e (cf. fig. 11).

Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays du Bocage Vendéen est exécutoire depuis le 22 juillet 2017 et prend également en compte la trame verte et bleue, à l'échelle 1/50 000e. Une réflexion plus précise a été menée localement par le CPIE, basée sur l'analyse de données naturalistes et des paysages puis ajustée en collaboration avec les acteurs du territoire (élus, agriculteurs, habitants, ...) (cf. fig. 12).

D'après le SRCE, le site Edison est situé entre sur un corridor écologique potentiel mais ne se trouve pas sur un réservoir identifié.

D'après la TVB du SCoT, le site Edison est situé entre le corridor aquatique à l'emplacement de la Grande Maine et un corridor potentiel de la Trame verte au nord.

Afin de maintenir un maximum d'éléments participant à ce rôle de corridor, les haies et boisement en place devront être conservés voire renforcés.

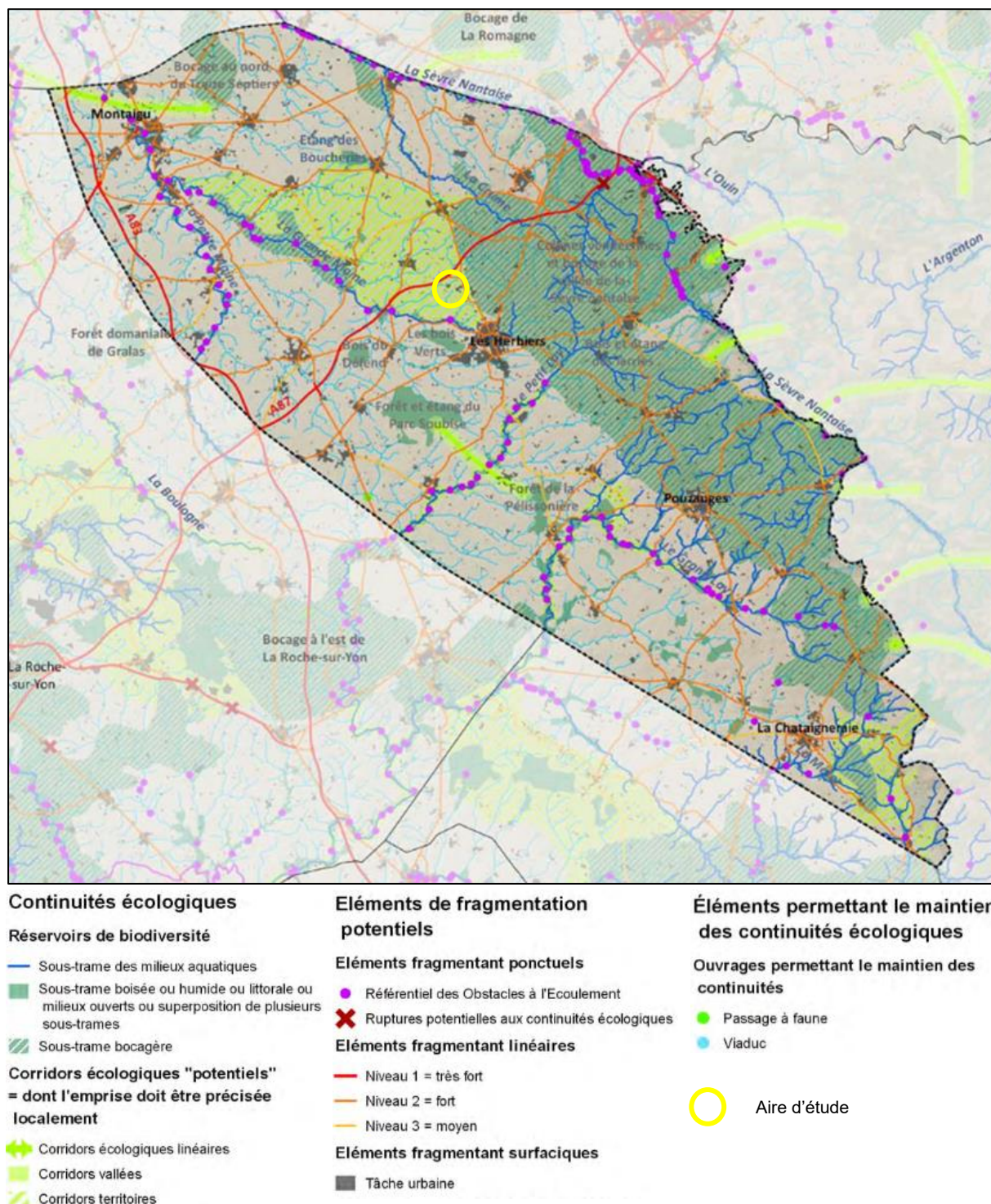


Figure 11 : SRCE des Pays de la Loire

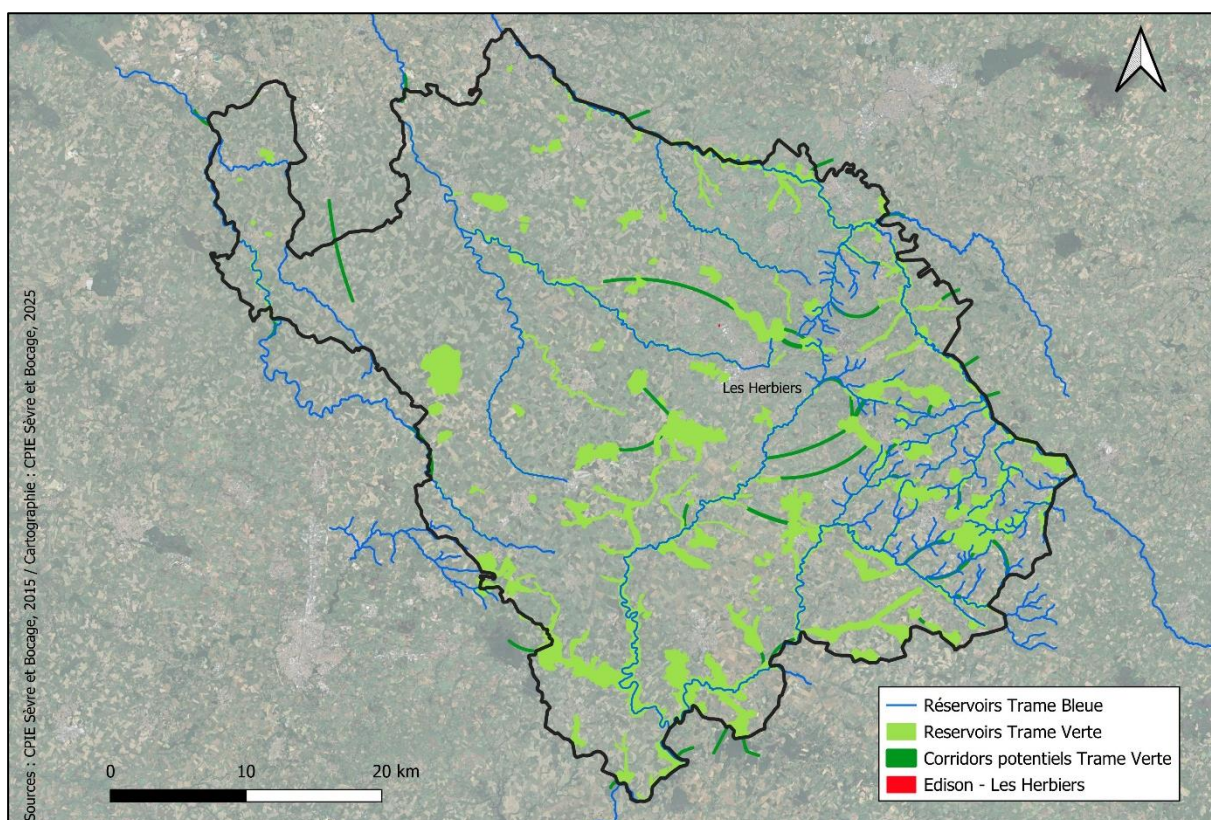


Figure 12 : Trame Verte et Bleue du SCoT du Pays du Bocage Vendéen

3.2. LES DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES

1 115 espèces sont déjà connues sur la commune des Herbiers (Biodiv'Pays de la Loire, 2025), révélant ainsi la présence d'espèces protégées et patrimoniales pouvant fréquenter le site d'étude.

Pour la faune, plusieurs espèces protégées appartiennent au groupe des oiseaux notamment. Chez les mammifères, les données d'espèces protégées concernent **le Campagnol amphibie** (*Arvicola sapidus*), **la Loutre d'Europe** (*Lutra lutra*), **le Putois d'Europe** (*Mustela putorius*), **le Hérisson** (*Erinaceus europaeus*), ... Plusieurs reptiles et amphibiens sont également présents sur les Herbiers : **la Couleuvre helvétique** (*Natrix helvetica*), **l'Alyte accoucheur** (*Alytes obstetricans*), **le Triton marbré** (*Triturus marmoratus*), ... Enfin, quelques espèces d'insectes règlementées sont actuellement connues à savoir **le Damier de la Succise** (*Euphydryas aurinia*), **le Grand capricorne** (*Cerambyx cerdo*), **l'Agrion de Mercure** (*Coenagrion mercuriale*), ...

Pour la flore, 596 plantes sont connues sur la commune des Herbiers (eCalluna, 2025).

Parmi celles-ci, deux sont protégées : **la Littorelle à une fleur** (*Littorella uniflora*) que l'on retrouve habituellement dans des zones humides avec une faible épaisseur d'eau ainsi que **l'Ornithope comprimé** (*Ornithopus compressus*) que l'on retrouve plutôt dans des pelouses sablonneuses acidiphiles. Neuf espèces, en plus de la Littorelle, sont menacées. Enfin, 14 espèces invasives avérées et potentielles sont également déjà connues sur le territoire. Une attention particulière a été apportée à la recherche de ces espèces lors de la réalisation des inventaires.

4. IDENTIFICATION DES ENJEUX ECOLOGIQUES

4.1. LES OBSERVATIONS DE TERRAIN

4.1.1. La description du site

La zone d'implantation potentielle de 5 700 m² visée par le projet correspond à un bassin d'orage dont l'enceinte est délimitée par un grillage (cf. fig. 13). Une haie arbustive haute longe la limite ouest. Sur le

reste de la périphérie clôturée, une haie relictuelle semble en train de se mettre en place, dominée pour le moment par de jeunes ronciers et quelques ligneux spontanés. La parcelle se termine dans sa partie sud par un bassin sur bêche, alimenté par un canal d'arrivée d'eau maçonné, provenant du nord. Les abords de ce canal sont végétalisés par des arbres et arbustes champêtres. Le cœur du bassin d'orage est bordé de talus. Sur les merlons périphériques, une végétation mésophile et plutôt riche en diversité de plantes à fleurs s'est développée. Lors d'un entretien annuel, la parcelle est broyée avec les produits coupés laissés sur place. Le centre du bassin est occupé par une végétation prairiale, homogène dans son ensemble, constituée d'une mosaïque de zones tantôt mésophiles comme en périphérie, tantôt hygrophiles avec la présence de joncs notamment.



Figure 13 : Configuration du site



4.1.2. La flore

89 espèces végétales ont été relevées sur la zone d'implantation potentielle et à proximité directe. Aucune de ces espèces n'est patrimoniale puisque protégée et/ou inscrite sur une liste rouge ou encore une liste d'espèces déterminantes de ZNIEFF.

Par contre, 4 espèces sont inscrites sur la Liste des plantes vasculaires invasives, potentiellement invasives et à surveiller en Pays de la Loire. La plus préoccupante est le **Baccharis** (*Baccharis halimifolia*) qui est classée dans la catégorie « Plante invasive avérée portant atteinte à la biodiversité avec impacts économiques ». Un pied a été détecté à l'entrée de la parcelle, en limite nord. Il serait à supprimer pour éviter sa dissémination qui est très efficace grâce à ses très nombreuses graines volatiles.



Cette liste de plantes ayant été constituée en fin de saison végétative (30 septembre 2025) d'autres espèces plus précoces n'auront pas été détectées.

4.1.3. La faune

La zone abrite **30 espèces animales**, incluant **7 espèces protégées**. Parmi elles, **1 seule espèce est reconnue comme patrimoniale**, puisque classé en « Quasi menacé » sur la Liste rouge régionale, le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*). Mais la période de passage (septembre) ne permet pas d'identifier la nidification de l'espèce sur le site.

Les mammifères

Lors de cet unique passage effectué le 30 septembre, la présence d'une seule espèce a été identifiée, **le Ragondin** (*Myocastor coypus*), qui semble bien naviguer entre le bassin et la parcelle visée. Des crottes et des dégâts ont été observés sur la bêche du bassin. La circulation des grands mammifères reste limitée dans cette parcelle en raison de la présence des clôtures.



Les oiseaux

11 espèces ont été repérées, plutôt sur la périphérie immédiate du site visé, dans les haies, sur les clôtures. Le **Chardonneret élégant** est une espèce patrimoniale pouvant nicher dans les haies bordant la parcelle. Cette information serait à vérifier en période propice.

La zone d'implantation potentielle des panneaux ne comporte cependant pas d'arbres, arbustes ou ronciers qui pourraient constituer des sites de nidification, et il n'a pas été détecté de vestiges de nids d'oiseaux nichant au sol.

Les reptiles

Aucun reptile n'a été observé lors du passage. Plusieurs passages seraient nécessaires pour vérifier leur présence.

La zone d'implantation ne comprend cependant pas de ronciers ou haies denses en cœur de parcelle pouvant abriter des reptiles.

Les amphibiens

Plusieurs individus ont été observés lors de l'inventaire, appartenant au complexe des **Grenouilles vertes**, sans pouvoir identifier l'espèce précisément et elles restent protégées. **Bien que peu qualitatif, le site comprend des zones aquatiques où les amphibiens pourraient s'observer, voire se reproduire : bassin sur bêche, canal en eau.**



Les invertébrés

La liste des invertébrés identifiés lors du passage de septembre compte des espèces appartenant aux Araignées, Coléoptères, Diptères, Punaises, Hyménoptères, Orthoptères et Lépidoptères. Aucune d'elle n'est protégée, ni menacée et inscrite sur liste rouge.

Par ailleurs, il a été remarqué qu'une diversité de plantes à fleurs pouvait s'exprimer dans cette parcelle et bénéficier à divers insectes pollinisateurs : des cirses, Achillée millefeuille, Carotte sauvage, vesces, gaillets, Lierre grimpant, lotiers, mauves, trèfles, ... Une attention pourrait être portée sur la gestion de la parcelle pour garantir la floraison de ces plantes, ressources alimentaires de nombreux insectes.

Il est à noter aussi que le site abrite une espèce classée exotique envahissante, **l'Ecrevisse de Lousiane** (*Procambarus clarkii*), qui semble être installée dans le bassin sur bêche.



4.1.4. Les zones humides

Comme présenté au paragraphe 4.1.1., le fond du bassin est occupé par une mosaïque d'habitats incluant des **zones clairement hydromorphes**. Au regard de la topographie homogène et de la végétation en place (joncs notamment), il ne peut être exclu que l'ensemble du fond du bassin ne soit potentiellement une zone humide. Pour s'en assurer, la **réalisation de sondages pédologiques** serait nécessaire.



4.1.5. Les microhabitats

Ont été notés dans cette catégorie la présence sur le site :

- D'un canal maçonné en eau
- D'une zone plus humide aux abords directs du bassin sur bêche
- D'une petite zone en eau à la sortie d'un exutoire
- Des pieds de haies exposés au soleil

4.2. SYNTHESE ET HIERARCHISATION DES ENJEUX

Suite à un unique passage sur site, quelques enjeux écologiques ont été détectés, principalement au niveau de la faune et des zones humides. La carte 14 suivante localise la présence de ces espèces.

A partir de ce constat et au regard des potentialités écologiques globales du site, quatre secteurs de niveaux d'enjeux différents ont pu être définis :

- **Enjeux forts** : La haie arbustive en périphérie ouest, comme site de nidification potentiel d'oiseaux.
- **Enjeux modérés** : Le grand ensemble de prairie comprenant des zones hygrophiles et mésophiles.
- Enjeux **faibles** : Le pourtour végétalisé mais dégradé du bassin bûché.
- Enjeux très faibles : Le bassin bûché, à la qualité de l'eau également dégradée, ainsi que le canal maçonné qui l'alimente.



Figure 14 : Localisation des espèces à enjeux et hiérarchisation des enjeux écologiques présents sur le site Edison

5. PROPOSITIONS DE MESURES DE PRISE EN COMPTE DES ENJEUX

Dans cette partie, et suivant les éléments présentés précédemment, il est indiqué au commanditaire de prendre en compte les enjeux suivants et les mesures associées :

Enjeux zone humide :

- En phase de chantier :

Mesure d'évitement

- Balisage de la zone
- Conservation de la zone humide qui ne sera pas située dans la zone d'installation

Mesure de réduction :

- Réaliser les travaux à plus fort impact lors de période durant laquelle le sol est le plus sec (fin d'été, début d'automne) pour limiter sa perturbation par les engins.
- En phase d'exploitation :
- Gestion conservatrice de la végétation par une fauche annuelle avec export ou pâturage ovin extensif

Enjeux nidification des oiseaux :

- En phase de chantier :

Mesure d'évitement :

- Limitation de la zone de chantier à la zone d'installation
- Conservation des haies périphériques

Mesure de réduction :

- Réaliser les périodes de travaux à plus fort impact en dehors de la période sensible (nidification), soit en septembre octobre
- En phase d'exploitation :

Mesure de réduction :

- Entretien conservatoire des haies en place et plantées : période, outils, pratiques adaptées. Développement de la haie sur une largeur d'au moins 1m50
- Installation de dispositifs réduisant la lumière polarisée des panneaux (bandes, revêtement matifiant)

Mesure d'accompagnement

- Développement des haies des autres périphéries qui, pour le moment, sont relictuelles, par des mesures d'entretien conservatrices.

Enjeux pollinisateurs :

- En phase de chantier :

Mesure d'évitement :

- Limitation de la zone de chantier à la zone d'installation
- Conservation des haies périphériques (ouest notamment)
- Conservation des talus, sites de nidification potentiels

Mesure de réduction :

- Réaliser les périodes de travaux à plus fort impact en dehors de la période sensible (reproduction et vol des adultes), soit en septembre octobre
- Limitation de l'apport de remblais et terre extérieur pour éviter tout risque d'introduction d'espèces exotiques envahissantes

- En phase d'exploitation :

Mesure de réduction :

- Installation des panneaux à une hauteur minimale de 1m10 pour réduire les zones d'ombrages et l'effet micro-climat
- Prévoir une distance inter-rangs suffisamment large pour conserver de la végétation
- Maintien de la végétation entre les rangs et gestion conservatrice de la végétation au sein et autour du site (fauche avec export de la matière ou pâturage ovin extensif) dans le but de conserver un stade prairial avec floraison des plantes à fleurs.

Enjeux Espèces exotiques envahissantes :

- En phase de chantier :
- Arracher le pied de Baccharis situé à l'entrée.

Tableau 4 : Synthèse des périodes sensibles à éviter lors des travaux

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Oiseaux nicheurs												
Insectes / Pollinisateurs												

-  Période la moins sensible pour réaliser les travaux
 Période la plus sensible, à éviter

Ces mesures d'évitement-réduction-compensation-accompagnement peuvent être accompagnées des mesures de suivis suivantes :

- En phase de chantier :
- Suivi environnementaux des travaux : sensibilisation du personnel aux enjeux et supervision de la mise en place des mesures (accompagnement par un écologue, identification des haies à conserver)
- En phase d'exploitation :
Suivis écologiques en 1^{ère} année puis en 3^{ème} année suivant l'installation :
 - Suivi de la reprise des habitats naturels : 1 passage sur site
 - Suivi de la végétation et notamment des espèces exotiques envahissantes : 2 passages au printemps et en été
 - Suivi de l'avifaune nicheuse : 2 passages au printemps
 - Suivi des haies : suivi du bon développement des haies périphériques

6. CONCLUSION

Une unique visite sur site a été effectuée en toute fin d'été sur le site Edison aux Herbiers, pressenti pour potentiellement y installer des panneaux photovoltaïques.

Les inventaires menés sur les habitats, la flore et la faune présents ont permis de définir des enjeux écologiques et de les hiérarchiser en fonction de leur importance.

Ainsi, ici, l'ensemble de l'espace visé par l'implantation de panneaux est classé en enjeux modérés de par la présence d'une zone humide (dont les contours seraient à préciser) ainsi que par la présence d'une prairie diversifiée en plantes à fleurs, ressource alimentaire de qualité, pour les insectes.

Une étude complémentaire réalisée sur la base de plusieurs passages permettrait possiblement de détecter / confirmer la présence d'espèces à enjeux supplémentaires ainsi que de préciser les statuts de nidification du Chardonneret élégant, oiseaux patrimonial détecté, et ainsi potentiellement d'adapter la hiérarchisation des zones à enjeux en conséquence.

L'application des mesures proposées au chapitre 5 du présent document devrait permettre de réduire les impacts potentiels sur les espèces sensibles. Dans le cas où elles ne pourraient être mises en place et qu'un impact devait perdurer, l'autorité environnementale serait susceptible de revenir vers le commanditaire pour lui demander des compléments.

BIBLIOGRAPHIE

Arrêté du 19 décembre 2018 fixant la liste des habitats naturels pouvant faire l'objet d'un arrêté préfectoral de protection des habitats naturels en France métropolitaine.

Arrêté du 20 janvier 1982 modifié relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national (I) (JONC du 13 mai 1982) - (I) titre modifié par Arr. du 31 août 1995, art.1er.

Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ([lien](#))

Arrêté du 23 avril 2007 relatif aux listes d'insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ([lien](#))

Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

Arrêté du 25 janvier 1993 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Pays de la Loire complétant la liste nationale.

Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ([lien](#))

Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection ([lien](#))

Arrêté n°17/DDTM85/033-SERN-NTB portant réglementation de la cueillette de certaines espèces végétales sauvages en Vendée, 17 janvier 2017.

BIOTOPE DREAL Région, 2015. Schéma Régional de Cohérence Ecologique des Pays de la Loire, 234 p.

BIOTOPE, 2014. Atlas cartographique du SRCE des Pays de la Loire, 68p.

CHEVREAU J., CHERPITEL T., BANASIAK M. & HERBRECHT F. (COORD.), BOUTELOUP R., COURANT S., DROUET E., DURAND O., DUVAL O., FISENNE H., GUILLOTON J-A., NICOLLE M. & OGER B. 2021. Liste rouge régionale des Papillons de jour et des Zygènes de Pays de la Loire. Rapport technique. Document financé par la DREAL Pays de la Loire et la Région Pays de la Loire, 30p. ([pdf](#))

Directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages (JO L 20 du 26.1.2010, p. 7-25)

Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage, 57 p.

DORTEL F., 2018 – Une nouvelle liste des plantes vasculaires déterminantes pour la région des Pays de la Loire : méthode et liste approuvées par le CSRPN du 13/06/2018. DREAL Pays de la Loire, Nantes : Conservatoire botanique national de Brest, 15 p.+ Annexes

DORTEL F., 2023 - Liste des plantes vasculaires invasives, potentiellement invasives et à surveiller en Pays de la Loire. Liste 2023. DREAL Pays de la Loire. Brest : Conservatoire botanique national de Brest. 35 p. + 4 annexes.

DORTEL F., MAGNANON S. et BRINDEJONC O., 2015 – Liste rouge de la flore vasculaire des Pays de la Loire – Evaluation des menaces selon la méthodologie et la démarche de l'UICN : Document validé par l'UICN le 21/10/2015 et par le CSRPN le 26/11/2015. DREAL Pays de la Loire / Région des Pays de la Loire. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 53p. & annexes

HERBRECHT F., CHERPITEL T., CHEVREAU J., BANASIAK M. (coord.), BESLOT E., BOUTON F.-M., COURANT S., MONCOMBLE M., NOËL F., PERRIN M., SINEAU M., TOURNEUR J., TRECUL P. et VARENNE
CPIE Sèvre et Bocage – Novembre 2025

F., 2021.- Liste rouge régionale des odonates des Pays de la Loire. Rapport technique. Rapport d'étude financée par la DREAL Pays de la Loire et la Région Pays de la Loire. 30 pp. ([pdf](#))

MARCHADOUR B., ANGOT D., BATARD R., BESLOT E., BONHOMME M., EVRARD P., GUILLER G., LECUREUR F., MARTIN C., MONTFORT D., PERRIN M., RICORDEL M., SINEAU M., TEXIER A. & VARENNE F., 2021. Liste rouge des amphibiens et reptiles continentaux des Pays de la Loire et responsabilité régionale. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Angers, 20 p ([pdf](#))

MARCHADOUR B., BANASIAK M., BARBOTIN A., BESLOT E., CHENAVAL N., GROSBOIS X., MEME-LAFOND B., MONTFORT D., MOQUET J., PAILLAT J.-P., PAILLEY P., PERRIN M., ROCHARD N. & VARENNE F., 2020. Liste rouge des mammifères continentaux des Pays de la Loire et responsabilité régionale. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Angers, 20 p.([pdf](#))

MARCHADOUR B., BEAUDOIN J.-C., BESLOT E., BOILEAU N., MONTFORT D., RAITIERE W., TAVENON D. & YESOU P., 2014. Liste rouge des populations d'oiseaux nicheurs des Pays de la Loire. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Bouchemaîne, 24 p. ([pdf](#))

UICN France, FCBN, AFB & MNHN (2018). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine. Paris, France. 31 p. ([pdf](#))

UICN France, FCBN, AFB & MNHN (2018). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine. Paris, France. 31 p.

UICN France, MNHN, & SHF (2015). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. Paris, France. 11 p. ([pdf](#))

UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France. 31 p. ([pdf](#))

UICN France, MNHN, OPIE & SEF (2014). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine. Paris, France. 15 p. ([pdf](#))

UICN France, MNHN, OPIE & SFO (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Libellules de France métropolitaine. Paris, France. 11 p. ([pdf](#))

UICN France, MNHN, SFEPF & ONCFS (2017). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France. 15 p.([pdf](#))

Sites internet :

<https://biodiv-paysdelaloire.fr/>

<https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=cf47f567-0c64-4924-b172-4bc8fb7e78fd#>

<https://cpie.kollect.fr/>

<https://inpn.mnhn.fr/>

<https://www.cbnbrest.fr/ecalluna/>

ANNEXES

Tableau 5 : Liste des espèces végétales observées sur le site

Liste des abréviations citées dans le tableau suivant :

PN : Protection nationale

PR : Protection régionale

DHFF : Directive Habitats Faune Flore

LRN : Liste rouge nationale

LRR : Liste rouge régionale

LC : Préoccupation mineure, DD : Données insuffisantes, NA : Non applicable

ZNIEFF : Espèce déterminante de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique en Pays de la Loire

EEE : Espèces exotiques envahissantes en Pays de la Loire

IA1/3i : Plante portant atteinte à la biodiversité avec impacts économiques

IP2 : Invasive uniquement en milieu fortement anthropisé, mais dont l'invasivité en milieu naturel est connue ailleurs dans le monde dans des régions à climat proche

AS2 : Plante invasive avérée uniquement en milieu fortement influencé par l'homme et dont le caractère envahissant en milieu naturel n'est pas connu ailleurs dans le monde dans des régions à climat proche

Nom latin	Nom vernaculaire	PN	PR	DHFF	LRN	LRR	ZNIEFF	EEE
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre				LC	LC		
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille				LC	LC		
<i>Agrostis stolonifera</i>	Agrostide stolonifère				LC	LC		
<i>Amaranthus blitum</i>	Brède malabar				LC			
<i>Andryala integrifolia</i>	Andryale à feuilles entières				LC	LC		
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	Flouve odorante				LC	LC		
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé				LC	LC		
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune				LC	LC		
<i>Avena barbata</i>	Avoine barbue				LC	LC		
<i>Baccharis halimifolia</i>	Baccharis				NA			IA1i/IA3i
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette vivace				LC	LC		
<i>Bidens cernua</i>	Bident penché				LC	LC		
<i>Cardamine sp</i>	Cardamine							
<i>Carex sp</i>	Laïche							
<i>Centaurea nigra</i>	Centaurée noire				DD	LC		
<i>Cerastium fontanum</i>	Céraiste des sources				LC	LC		
<i>Chenopodium album</i>	Chénopode blanc				LC	LC		
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs				LC	LC		
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun				LC	LC		
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs				LC	LC		
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin				LC	LC		
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier commun				LC	LC		
<i>Crepis capillaris</i>	Crépide capillaire				LC	LC		
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage				LC	LC		
<i>Digitaria sanguinalis</i>	Digitaire sanguine				LC	LC		
<i>Echinochloa crus-galli</i>	Échinochloa pied-de-coq				LC	LC		
<i>Eleocharis palustris</i>	Éléocharide des marais				LC	LC		
<i>Erigeron canadensis</i>	Érigéron du Canada				NA			IP2
<i>Erigeron floribundus</i>	Érigéron très fleuri				NA			AS2
<i>Ervilia hirsuta</i>	Vesce hérissée				LC	LC		
<i>Euonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe				LC	LC		
<i>Frangula alnus</i>	Bourdaine				LC	LC		
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé				LC	LC		

Nom latin	Nom vernaculaire	PN	PR	DHFF	LRN	LRR	ZNIEFF	EEE
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron				LC	LC		
<i>Galium palustre</i>	Gaillet des marais				LC	LC		
<i>Geranium rotundifolium</i>	Géranium à feuilles rondes				LC	LC		
<i>Gnaphalium uliginosum</i>	Gnaphale des fanges				LC	LC		
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant				LC	LC		
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse				LC	LC		
<i>Hypochaeris radicata</i>	Porcelle enracinée				LC	LC		
<i>Jacobaea vulgaris</i>	Jacobée commune				LC	LC		
<i>Juncus acutiflorus</i>	Jonc à fleurs aiguës				LC	LC		
<i>Juncus articulatus</i>	Jonc articulé				LC	LC		
<i>Juncus effusus</i>	Jonc épars				LC	LC		
<i>Juncus inflexus</i>	Jonc glauque				LC	LC		
<i>Lactuca virosa</i>	Laitue vireuse				LC	LC		
<i>Leontodon saxatilis</i>	Liondent des rochers				LC	LC		
<i>Leucanthemum sp</i>	Marguerite							
<i>Linaria repens</i>	Linaire rampante				LC	LC		
<i>Lipandra polysperma</i>	Lipandra polysperme				LC	LC		
<i>Lolium multiflorum</i>	Ivraie multiflore				LC			
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé				LC	LC		
<i>Lotus pedunculatus</i>	Lotier pédonculé				LC	LC		
<i>Lycopus europaeus</i>	Lycophe d'Europe				LC	LC		
<i>Lysimachia arvensis</i>	Lysimachie des champs				LC	LC		
<i>Lythrum hyssopifolia</i>	Salicaire à feuilles d'hysopé				LC	LC		
<i>Malva moschata</i>	Mauve musquée				LC	LC		
<i>Myosotis laxa subsp. cespitosa</i>	Myosotis cespiteux				LC			
<i>Panicum dichotomiflorum</i>	Panic à fleurs dichotomes				NA			AS2
<i>Persicaria hydropiper</i>	Persicaire poivre-d'eau				LC	LC		
<i>Persicaria maculosa</i>	Persicaire maculée				LC	LC		
<i>Phalaris arundinacea</i>	Alpiste roseau				LC	LC		
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé				LC	LC		
<i>Plantago major</i>	Plantain élevé				LC	LC		
<i>Prunella vulgaris</i>	Herbe Catois				LC	LC		
<i>Prunus spinosa</i>	Prunier épineux				LC	LC		
<i>Pulicaria dysenterica</i>	Pulicaire dysentérique				LC	LC		
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé				LC	LC		
<i>Ranunculus bulbosus</i>	Renoncule bulbeuse				LC	LC		
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante				LC	LC		
<i>Rosa sp</i>	Rosier							
<i>Rubia peregrina</i>	Garance voyageuse				LC	LC		
<i>Rubus sp</i>	Ronce							
<i>Rumex acetosa</i>	Patience oseille				LC	LC		
<i>Salix atrocinerea</i>	Saule gris cendré foncé				LC	LC		
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir				LC	LC		
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun				LC	LC		
<i>Silene latifolia</i>	Silène à feuilles larges				LC	LC		
<i>Solanum dulcamara</i>	Morelle douce-amère				LC	LC		

Nom latin	Nom vernaculaire	PN	PR	DHFF	LRN	LRR	ZNIEFF	EEE
<i>Solanum nigrum</i>	Morelle noire				LC	LC		
<i>Sonchus asper</i>	Laiteron épineux				LC	LC		
<i>Sonchus oleraceus</i>	Laiteron potager				LC	LC		
<i>Spergula arvensis</i>	Spargoute des champs				LC	LC		
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés				LC	LC		
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant				LC	LC		
<i>Ulex europaeus</i>	Ajonc d'Europe				LC	LC		
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque				LC	LC		
<i>Veronica serpyllifolia</i>	Véronique à feuilles de serpolet				LC	LC		
<i>Vicia sativa</i>	Vesce cultivée				NA	LC		

Tableau 6 : Liste des espèces animales observées sur le site

Liste des abréviations citées dans le tableau suivant :

DHFF : Directive Habitats Faune Flore / DO : Directive Oiseaux

LRE Liste rouge européenne

PN : Protection nationale

LRF : Liste rouge nationale

LRPDL : Liste rouge régionale

LC : Préoccupation mineure, NT : Quasi menacé, VU ; Vulnérable

ZNIEFF : Espèce déterminante de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique en Pays de la Loire

				Niveau Europe		Niveau Nationale		Niveau régionale	
nom commun	nom latin	nbr tot.	reproduction	DHFF / DO	LRE	PN	LRF	LRPDL	ZNIEFF
ARAIGNEES									
Misumène variable	Misumena vatia	1	Possible						
	Pardosa	1	Possible						
CRUSTACEES									
Écrevisse de Louisiane	Procambarus clarkii	1	Probable				NA	NA	
COLEOPTERES									
Coccinelle à 7 points	Coccinella septempunctata	1	Possible						
Coccinelle rose	Oenopia conglobata	1	Possible						
DIPTERES									
Syrphe ceinturé	Episyrphus balteatus	1	Possible						
Tipule sp	Tipula sp	1	Possible						
HEMIPTERES									
Punaise arlequin	Graphosoma italicum	1	Possible						
HYMENOPTERES									
Frelon d'Europe	Vespa crabro	1	Possible						
ORTHOPTERES									
	Chorthippus	1	Possible						
Criquet des pâtures	Pseudochorthippus parallelus	1	Possible		LC			LC	
PAPILLONS									
Piéride du Chou	Pieris brassicae	1	Possible		LC		LC	LC	
Collier-de-corail	Aricia agestis	1	Possible		LC		LC	LC	
Souci	Colias crocea	1	Possible				LC	LC	

Pré diagnostic écologique – Projets de parcs photovoltaïques au sol – Site Edison aux Herbiers (85)

nom commun	nom latin	nbr tot.	reproduction	Niveau Europe		Niveau Nationale		Niveau régionale	
				DHFF / DO	LRE	PN	LRF	LRPDL	ZNIEFF
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	1	Possible		LC		LC	LC	
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	1	Possible		LC		LC	LC	
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	1	Possible		LC		LC	LC	
AMPHIBIENS									
Grenouille grp Grenouilles vertes	<i>Pelophylax sp</i>	1	Probable			X			
MAMMIFERES									
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	1	Probable				NA	NA (Pays de la Loire)	
OISEAUX									
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	1	inconnue			Article 3	NA (De passage)	LC	
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	1	inconnue		LC		NA (De passage)	LC	
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	1	inconnue			Article 3	NA (De passage)	LC	
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	1	inconnue		LC		NA (De passage)	LC	
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	1	inconnue		LC	Article 3	NA (De passage)	LC	
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	1			LC	Article 3	NA (De passage)	LC	
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	1	inconnue		LC		LC (Nicheur)	LC	
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	1	inconnue		LC	Article 3	NA (Hivernant)	LC	
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	1	inconnue		LC		NA (De passage)	LC	
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	1	inconnue		LC		NA (De passage)	LC	
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	1	inconnue		LC	Article 3	NA (De passage)	NT	